

Choix parcours en L3 - examen école des avocats

Par Fax, le **03/06/2013** à **21:54**

Bonsoir à tous,

Je viens à vous car je me pose énormément de questions quant à mes choix pour le s6 de la L3. Je vous explique :

J'envisage après un M2 de tenter le concours d'entrée à l'école des avocats de ma région. Mon problème est que je souhaiterais me spécialiser en droit public car de façon générale, les matières de droit public que j'ai pu aborder les 2 années passées m'attirent beaucoup (je sais néanmoins que cela reste très général pour ces deux premières années) je n'ai néanmoins aucune aversion bien au contraire, pour le droit civil

Après quelques conseils glanés auprès de mes professeurs, certains m'ont déconseillé de faire une L3 droit public et un M2 droit public des affaires ou fondamental et m'ont expliqué qu'il est plus conseillé de prendre un parcours privé dans la perspective de l'examen d'entrée. J'ai regardé le contenu de l'examen d'entrée à l'école des avocats et j'ai pu voir que parmi les épreuves écrites, une concernait les obligations et l'autre était choisie (avec possibilité de prendre une matière de droit public).

J'ai très envie de commencer par une L3 droit public (en prenant la matière "contentieux administratif" en TD) et de garder une option droit des obligations.

Le problème est que le M1 droit public de ma fac ainsi que les différents M2 proposés en droit public n'offrent plus la possibilité de garder une matière de droit civil

Aussi je souhaiterais avoir vos avis : en prenant un parcours public, ai-je beaucoup moins de chance de réussir l'examen d'entrée? Ma question peut paraître un peu idiote mais j'ai vraiment eu des réactions assez fortes et cela m'a quelque peu déstabilisée.

Je vous remercie pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Par bulle, le **04/06/2013** à **08:04**

Bonjour,

Vous pouvez choisir de nombreuses matières de droit public lors du passage du CRFPA: droit administratif, procédure administrative, ...

Certes, le droit des obligations reste obligatoire pour tout le monde. Mais sachez que le programme porte sur les choses vues en L2 dans cette matière donc ce n'est pas grave si vous n'en faites plus jusqu'à ce que vous passiez le concours si vous choisissez la filière droit

public.

Si vous aimez le droit public, prenez cette filière. De nombreuses filières privatistes sont complètement bouchées alors que les juristes en droit public se font tout de même rares.

Par **Fax**, le **04/06/2013** à **15:11**

Merci pour votre réponse Bulle, cela me rassure, mon coeur va en effet au droit public et je crois que je vais le suivre...